



PLUi arrêté le 28 novembre 2024

PLUi 2nd arrêt le 20 mars 2025

PLUi approuvé le 26 février 2026

PLUi

PAYS DU SAINTOIS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ORIENTATIONS PAYSAGERES	5
Orientation 1 : Préserver l'identité paysagère du Santois	6
I. Maintenir la qualité des vues paysagères sur le grand paysage.....	6
II. Valoriser les vergers en tant que composante du paysage agricole, élément du bocage lorrain, mais également espace tampon	7
III. Promouvoir le bocage lorrain.....	9
Orientation 2 : Renforcer la qualité paysagère des villages lorrains.....	10
I. Valoriser les espaces publics en s'appuyant sur l'opportunité des usoirs.....	10
II. Veiller à l'intégration du bâti récent	11
III. Mettre en avant le bâti et les formes urbaines issues de l'activité agricole	12
Orientation 3 : Promouvoir le paysage en tant qu'acteur du développement touristique	13
ORIENTATIONS DE TRAME VERTE ET BLEUE	14
Orientation 1 : Préserver la valeur écologique des entités naturelles.....	15
I. Développer le potentiel écologique du territoire par l'enrichissement des trames boisées et milieux ouverts.....	16
II. Préserver et valoriser les qualités écologiques et multi-fonctionnelles des cours d'eau et milieux humides du territoire	22
Orientation 2 : Valoriser les espaces de respiration dans les villages.....	31
Orientation 3 : Préserver les gîtes à chiroptères au sein du patrimoine bâti	32



1

INTRODUCTION

Les paysages du Pays du Santois sont caractérisés par un relief doux et diversifié, entre buttes témoins, vastes plaines agricoles et vallons creusés. Celui-ci a été façonné par le réseau hydrographique du territoire, constitué d'un chevelu dense, qui, en venant creuser le socle géologique au fil des temps géologiques, participe à la formation de reliefs amples et peu marqués.

Ce relief décline une multitude de paysages et de milieux écologiques contribuant à la richesse du territoire :

- La vallée de la Moselle sauvage ;
- Les buttes-témoins ;
- Les bourgs de fond de vallée ;
- Le bocage lorrain et ses vergers, etc...

Face aux défis des changements climatiques et aux pressions exercées sur les milieux par les activités humaines, la préservation des réservoirs et des continuités permettant la

circulation des espèces, faune et flore, est un défi majeur intégré à la stratégie de développement de la communauté de communes. Car au-delà des enjeux liés aux fonctionnalités écologiques, la question de l'environnement est à l'articulation d'un projet sensible à la qualité des paysages et au cadre de vie des habitants. **L'OAP Environnement et Paysage entend ainsi fixer les grandes orientations générales de mise en valeur de la trame verte et bleue sous le prisme d'une armature paysagère à préserver et de nouvelles interactions entre espaces urbains, agricoles et naturels, entre l'Homme et la Nature.** Ainsi, les propositions qui suivent s'inscrivent dans cette démarche pour associer biodiversité, richesses des sols, lecture de paysage et bien-être des populations.

Ces orientations générales sont complétées de focus « Compatibilités des projets » permettant d'assurer d'une part une vigilance paysagère lors de la mise en œuvre des projets, d'autre part une « coproduction » des espaces urbanisés avec la nature au bénéfice de la qualité de vie.



2

ORIENTATIONS PAYSAGERES

Orientation 1 : Préserver l'identité paysagère du Santois

I. Maintenir la qualité des vues paysagères sur le grand paysage

Le relief du Santois caractérisé par une alternance de vastes plaines et de coteaux cultivés ou boisés ouvre des panoramas remarquables jouant un rôle certain dans la qualité du cadre de vie du territoire. Ces panoramas sont sublimés par des belvédères aménagés comme sur la colline de Sion, ou de « routes-paysages » qui serpentent entre les vallons.

De la même manière, l'implantation des villages en fond de vallée ou sur les coteaux, souvent signalés par un clocher d'église et entourés de vergers verdoyants, viennent composer les vues et forger l'image des paysages d'exception du Santois. Ainsi les vues paysagères du Santois sont aussi intéressantes depuis les villages et fonds de vallées d'où il est possible de voir se dégager les buttes et collines (telles que la butte du bois d'Anon ou la colline de Sion) que depuis le haut de ces mêmes collines ouvrant des vues sur les villages caractéristiques de fond de vallée.

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Maintenir les espaces ouverts existants aux abords des éléments repères, permettant un recul et une perception lointaine.

Maîtriser l'évolution des silhouettes des centres anciens et hameaux agricoles, en inscrivant les projets dans la continuité des formes urbaines existantes et en respectant les principes d'implantation historiques des villages.

Préserver les cônes de vue depuis les voies d'accès et qualifier les entrées de ville (plantations, encadrement de la signalétique, préservation des espaces ouverts) pour mettre en scène l'arrivée sur les villages.

Connecter les éléments repères au réseau de cheminements doux, en privilégiant des sentiers permettant une découverte progressive des éléments de patrimoine (vue lointaine, vue proche).

Prendre en compte les belvédères du territoire. Il ne s'agit pas d'interdire toute nouvelle construction dans les secteurs visibles depuis ces points de vue embrassant d'immenses étendues, mais de prendre en compte leur existence pour intégrer le mieux possible les nouvelles constructions dans les paysages qui s'offrent à ces vues.

Mettre en œuvre des actions d'entretien des espaces ouverts (fauche, développement des activités agricoles extensives comme le pâturage) pour maintenir l'ouverture visuelle des paysages et les vues remarquables.



La colline de Sion, butte témoin du pays du Santois, perceptible depuis l'ensemble du territoire et constituant un élément identitaire fort (source : Even conseil)



Des vues d'exception et lointaines sur les paysages du Santois depuis la Lanterne des morts, perchée sur la colline de Sion à Vaudémont (Source : Even conseil)

II. Valoriser les vergers en tant que composante du paysage agricole, élément du bocage lorrain, mais également espace tampon

De nombreux vergers sont installés dans le Santois et marquent son paysage agricole. Les mirabelliers, organisés tantôt en vergers traditionnels, en haies bocagères ou encore en franges entre les zones de culture et les espaces urbains, sont indissociables du paysage agricole du Santois.

Si une part de ces vergers est constituée de variétés sélectionnées par l'homme, notamment pour leur productivité, et est organisé en vue d'un ramassage optimisé, une autre part est héritée d'anciennes plantations. Les arbres anciens bénéficient globalement d'un patrimoine génétique plus riche et constituent des habitats favorables à des espèces animales devenues rares.

Les arbres fruitiers des haies bocagères participent également à structurer le paysage et offrent des espaces refuges pour la faune et la flore au milieu de zones agricoles plus pauvres.

Quant à eux, les arbres en périphérie des villages permettent une gestion paysagère de qualité entre zones urbaines et agricoles. Le bâti périphérique se trouve ainsi habillé par une strate végétale haute qui assure la transition ville/nature.

Ces vergers peuvent être menacés par le remembrement des parcelles agricoles, et leur qualité pour la biodiversité peut être amoindrie par l'essor des vergers de production.

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Préserver l'ensemble des vergers, haies fruitières, arbres isolés des zones agricoles, constituant des éléments d'animation et de diversification des paysages agricoles, ainsi que des espaces relais pour la faune.

Encourager la restauration des vergers en remplaçant des éléments végétaux morts ou à l'état sanitaire dégradé par des variétés anciennes afin de maintenir les fonctionnalités écologiques des milieux et améliorer leur valeur écologique

Valoriser la mutualisation des activités arboricoles et d'élevage qui peuvent se compléter et encouragent au développement de trames arborées sur des parcelles dédiées à l'élevage.

Diversifier les habitats potentiels au sein du verger ou sur ses abords (par exemple une haie composée d'essences variées...)



*Les vergers, composante à part entière des paysages emblématiques du Santois – Gripport
(source : Even conseil)*



Exemple de vergers servant de délimitation entre des parcelles cultivées (source : Even conseil)

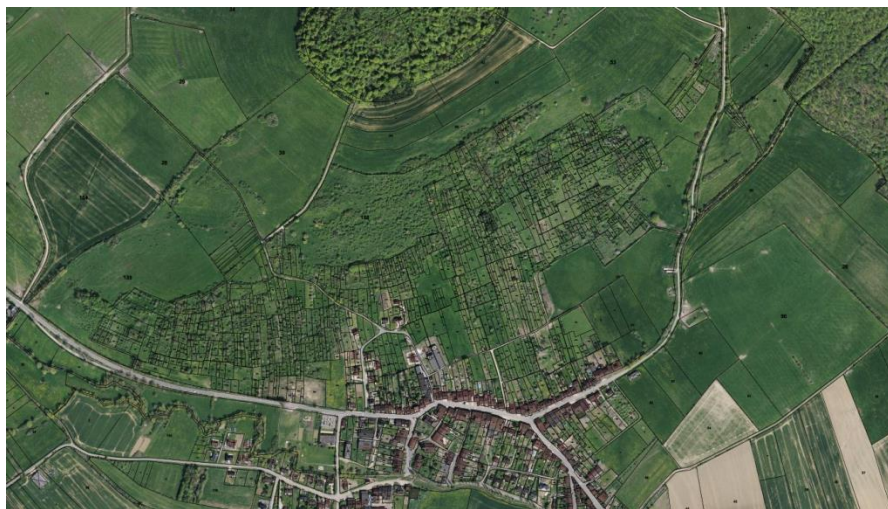


Vergers pâturés créant une ceinture verte autour des bourgs (source : Even conseil)



III. Promouvoir le bocage lorrain

Les espaces agricoles, pâturés et cultivés, représentent une part importante de l'activité du territoire mais subissent des pressions liées à l'urbanisation et à l'évolution des pratiques agricoles. Les développements urbains tendent en effet à banaliser les paysages, en développant des extensions linéaires parfois peu intégrées dans le grand paysage et pouvant prendre la place de vergers traditionnels. Les nouvelles pratiques agricoles, quant à elles, tendent à développer de grandes monocultures par remembrement des parcelles, au détriment des formes agricoles traditionnelles, de petite taille et très diversifiées. Ces dynamiques et pressions sur l'agriculture menacent ainsi les paysages emblématiques du Santois et sont à ménager.



Des mutations de l'agriculture lisibles dans le parcellaire, évoluant de petites parcelles parallèles à la pente vers les grandes cultures – exemples de Goviller (source : Géoportail)

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Protéger les espaces agricoles en encadrant la constructibilité dans ces zones

Favoriser une complémentarité des strates végétales en développant des zones de transition entre milieux cultivés et réservoirs boisés : bandes enherbées, haies buissonnantes... de manière à recréer une multiplicité d'habitats et enrichir la qualité paysagère

Préserver les emprises des prairies pour leurs fonctionnalités écologiques mais aussi pour leur qualité paysagère d'espaces de couverts végétal ouverts

Préserver l'ensemble des boisements constituant des réservoirs de biodiversité, et des espaces relais pour la faune, qui ponctuent les espaces agricoles (bosquets boisés, alignements fossés-talus, etc.)

Encourager la restauration des haies bocagères réalisées à l'aide d'arbres fruitiers

Encourager la diversification des activités agricoles plutôt que le développement des monocultures

Veiller au maintien d'un cadre fonctionnel pour les exploitants (accès aux parcelles, préservation des sièges d'exploitation, prise en compte des besoins de circulation des engins agricoles, etc.)

Permettre l'expansion du réseau de distribution de proximité (marché, AMAP, etc.) favorisant ainsi la promotion des vergers, du maraîchage et de l'élevage en limitant les monocultures

Mettre en place un label « Produits du Santois » afin de promouvoir les produits issus du bocage

Orientation 2 : Renforcer la qualité paysagère des villages lorrains

I. Valoriser les espaces publics en s'appuyant sur l'opportunité des usoirs

Les usoirs sont des espaces en front de rue, appartenant généralement au domaine public, sur lequel le riverain a un droit d'usage acquis par la coutume. Ces espaces typiques des paysages lorrains servaient initialement à entreposer le bois, les charrettes ou encore le fumier.

Dans de nombreux villages, des usoirs sont toujours présents. Leur traitement varie : ils sont parfois enherbés, parfois imperméabilisés. Leur fonction essentielle est aujourd'hui réduite à celle de servir d'espace de stationnement.

En temps qu'espaces libres donnant sur la voie publique, ces espaces peuvent être valorisés de manière à améliorer le cadre de vie des habitants, à lutter contre l'imperméabilisation et donc les risques d'inondation et à participer à l'enrichissement de la biodiversité en cœur de bourg.



Carte postale ancienne présentant des usoirs en Lorraine

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Valoriser les usoirs par leur désimperméabilisation en végétalisant l'ensemble des espaces inutilisés et en privilégiant un revêtement perméable pour les cheminements ou les espaces de stationnement (pavés engazonnés, gravier, stabilisé, etc...)

Diversifier les strates végétales plantées dans les usoirs par la plantation d'arbres dès que la distance entre la voirie et le bâti le permet, ou l'installation de plantes vivaces et d'arbustes. Afin de maximiser l'intérêt des usoirs pour le cadre de vie, mais également pour la faune, privilégier une diversification des essences (préférentiellement locales) à floraison et fruitières rappelant les cultures du Saintois.

Développer de nouveaux usages en instaurant des jardins partagés permettant une production locale tout en développant les interactions sociales



II. Veiller à l'intégration du bâti récent

Les nouveaux développements du territoire engagent des dynamiques d'urbanisation linéaires et peu économes en espace, qui sont à l'origine de nouvelles franges urbaines en périphérie de villages, souvent peu intégrées aux paysages. La plupart des franges sont actuellement peu visibles et qualitatives car bien intégrées dans la ceinture verte des bourgs, assurant une transition douce entre espaces agricoles et espaces urbains. Néanmoins, certaines nouvelles opérations ne sont pas intégrées et créent une rupture avec les espaces agricoles alentours formant un front bâti visible au loin. C'est notamment le cas dans les communes de Benney et de Roville-devant-Bayon avec des vues ouvertes peu qualitatives sur les nouvelles constructions.

Les nouvelles constructions se développant sur le territoire sont cependant en rupture avec ces principes d'aménagement, et les formes architecturales tranchent fortement avec le patrimoine local. Les couleurs des nouvelles habitations et les matériaux utilisés tranchent avec les architectures traditionnelles : elles sont reconnaissables à leurs toits grisés, à la différence de la couleur ocre des tuiles du bâti historique. Certaines d'entre elles, très modernes, divergent complètement du tissu bâti agricole du fait de leur couleur ou leur forme.



Un bâti récent peu intégré aux paysages alentours – Roville-devant-Bayon (source : Even conseil)

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Veiller à la qualité architecturale et paysagère des façades en lisière, en conservant un recul des bâtiments par rapport à la limite parcellaire, en veillant à limiter leur impact visuel (couleurs, matériaux, ...) et en maintenant des espaces enherbés et plantés au contact de la lisière.

Préserver et développer des espaces tampons entre l'espace urbain et les espaces ouverts de grandes cultures en privilégiant le développement d'espaces publics jardinés, de jardins partagés, d'agriculture de proximité, de terrains de sports enherbés, d'aires de jeux, d'espaces de promenade, etc.

III. Mettre en avant le bâti et les formes urbaines issues de l'activité agricole

Le caractère rural du territoire et sa tradition agricole se lisent dans les formes bâties des bourgs. Fortement dépendants des véhicules motorisés, les villages sont historiquement organisés en forme de village-rue, c'est-à-dire implantés le long des axes de circulation. Les maisons y sont jointives, créant un front bâti homogène caractéristique des centres historiques.

La ruralité des villages se traduit dans les tissus bâtis par des architectures caractéristiques du territoire, comme les « maisons de laboureurs ». Quelques corps de ferme ont été rénovés afin de les revaloriser, pour autant, de nombreuses structures restent peu entretenues ou peu intégrées aux paysages.

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Mettre en valeur les bâtiments des fermes historiques par des incitations à la rénovation

Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles et au traitement de leurs abords en limitant les éventuels conflits d'usage avec les espaces urbains à proximité : regroupement des constructions, mutualisation des bâtiments d'exploitation, plantation des abords (essences locales et diversifiées).

Favoriser une complémentarité des strates végétales entre espaces cultivés et espaces naturels ou urbanisés : bandes enherbées, haies buissonnantes, arbres à mener en têtards, haie brise vent... de manière à recréer une multiplicité d'habitats et enrichir la qualité paysagère.



Ancien corps de ferme rénové à Bainville-aux-Miroirs (source : Even conseil)



Bâti agricole peu intégré aux paysages environnants – Tantonville (source : Even conseil)

Orientation 3 : Promouvoir le paysage en tant qu'acteur du développement touristique

La qualité des paysages naturels, mais également la préservation des villages du Santois en fait une région favorable au développement du tourisme vert. Ce type de tourisme s'appuie notamment sur la découverte du territoire par le biais d'itinéraires pédestres, cyclables, équestres ou fluviaux.

Les nombreux cours d'eau ou les anciennes voies ferrées (telles que la ligne Nancy-Vézelize ou Toul-Mirecourt) sont des espaces propices au développement de circuits de découverte (du fait d'une topographie généralement peu marquée). Si la strate arborée qui accompagne les cours d'eau est globalement riche, elle peut être à étoffer le long des anciennes voies ferrées.

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Compléter et restaurer le maillage des chemins verts et ruraux reliant les espaces de loisirs et de nature du territoire ;

Mettre en valeur les cours d'eau et canaux par des aménagements cyclables, pédestres et équestres le long des berges ;

S'appuyer sur la trame verte (haies, boisements) et la trame bleue (réseau hydrographique dense du territoire) pour restaurer et développer le maillage des chemins (bandes enherbées, chemins de halage...) en mettant en valeur le patrimoine du Santois

Diversifier les types d'aménagements pour satisfaire l'ensemble des pratiques : vélo, randonnée pédestre, équestre, VTT, etc.

Structurer autour du réseau de cheminement des espaces de convivialité, d'interprétation (aire de pique-nique, banc, points d'information...).

Adapter les équipements légers et les matériaux destinés au cheminement à la typologie des espaces traversés (boisements, espaces agricoles, espaces urbains ...) ;

Valoriser les vergers et le bocage afin de participer à la constitution de paysages variés le long des parcours de randonnée



3

ORIENTATIONS DE TRAME VERTE ET BLEUE

Orientation 1 : Préserver la valeur écologique des entités naturelles

Bien que très marqué par les activités agricoles parfois peu favorables à la biodiversité, le Pays du Santois est parcouru par un ensemble de grandes entités naturelles qui façonnent ses paysages et forment une armature écologique riche. On y retrouve notamment :

- Quelques boisements localisés sur le pourtour du territoire et formant un écrin de verdure favorable à la biodiversité, comme le bois de Benney, la forêt de Govillier, le bois d'Ormes... ;
- De vastes plaines cultivées ponctuées de prairies sèches ou humides, parfois pâturées, formant des milieux ouverts de qualité pour la faune et la flore ;
- Des vergers pâturés caractéristiques du pays du Santois, jouant un rôle majeur pour la biodiversité locale ;
- Un réseau hydrographique particulièrement développé, creusant des vallées vertes marquées par l'omniprésence de végétation (ripisylve, prairies pâturées, ...) ;
- Un réseau dense de mares et plans d'eau, notamment le long de la vallée de la Moselle, qui, par complémentarité du réseau hydrographique, forme de nombreuses zones humides ;
- Un socle géologique et un relief sur lesquels se sont installés des habitats remarquables et fragiles, en particulier les habitats thermophiles concentrés autour de la butte de Sion.

L'ensemble de ces éléments naturels forme une **armature écologique particulièrement diversifiée et remarquable sur l'ensemble du territoire**, et constitue un potentiel fort à valoriser dans la trame verte et bleue.



Vue aérienne sur la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage, et Forêt remarquable à Bainville-aux-Miroirs

I. Développer le potentiel écologique du territoire par l'enrichissement des trames boisées et milieux ouverts

Le Pays du Saintois est caractérisé par des milieux forestiers relativement ponctuels dont les principaux ensembles d'importance régionale comme la forêt de Benney, le bois de Goviller, ou la forêt de Saint-Amond, s'étendent aux portes du territoire et sur ses coteaux. Mais à cette ceinture forestière s'ajoutent de vastes continuités vertes et humides, organisées autour du Madon et de la Moselle, formant de véritables corridors boisés accompagnant le réseau hydrographique. Les secteurs de lisières forestières, constituent comme les massifs des espaces à enjeux particuliers pour la faune et la flore qu'ils abritent.

Par ailleurs, la sous-trame des milieux ouverts est particulièrement représentée sur le territoire. Plus de 13 000 ha de prairies et pelouses (soient 36 % de son occupation) parcourent le territoire, il s'agit donc de milieux caractéristiques du pays du Saintois. La sous-trame se compose notamment de milieux thermophiles (pelouses sèches, landes...), vergers, prairies et pâturages... De manière générale, l'ensemble des milieux ouverts herbacés constituent des espaces sensibles car morcelés et ponctuels, mais d'une importance majeure pour la biodiversité.

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Protéger strictement les entités boisées dans leurs emprises actuelles ainsi que l'ensemble des boisements constituant des cœurs de nature et des corridors écologiques ;

Développer les lisières boisées qui constituent des refuges au contact des cœurs de nature ;

Eviter les constructions dans un rayon de 30m autour des milieux forestiers du territoire afin de préserver les espaces de lisières.

Favoriser le maintien ou la création d'une bande enherbée (strate herbacée) autour des massifs boisés afin de constituer des habitats fonctionnels ;

Valoriser l'aspect paysager des zones boisées en tendant vers une naturalité optimale et en favorisant la régénération naturelle.

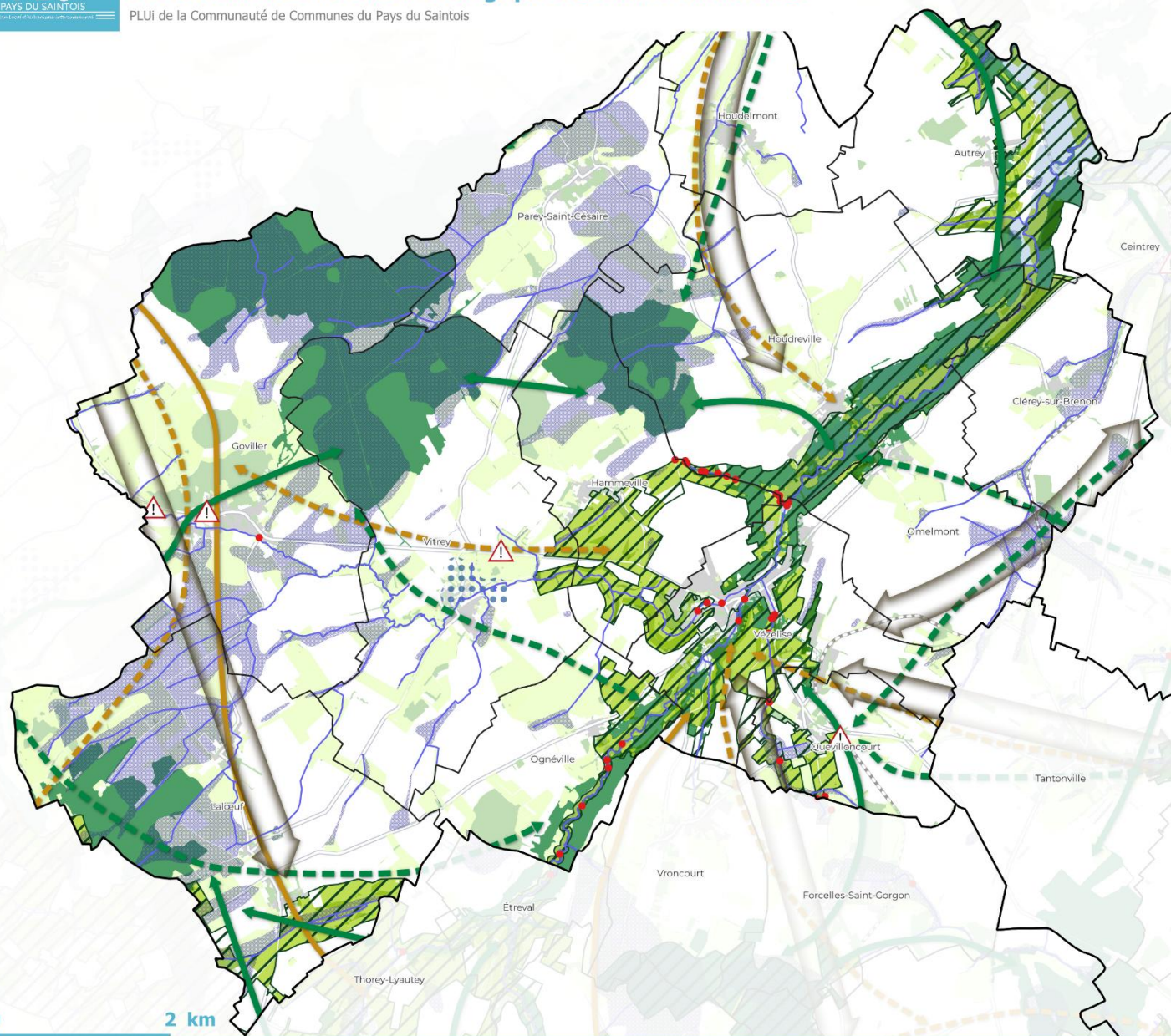
Faciliter les migrations/circulations de la faune et de la flore en maintenant, restaurant et créant des corridors écologiques, et en levant les principaux obstacles aux déplacements de la biodiversité terrestre et aquatique (routes, voies ferrées, voies d'eau, clôtures...) ;

Préserver de toute urbanisation et aménagement les continuités écologiques à restaurer et favoriser la renaturation de sous-trames en présence ;



Préservation de la valeur écologique des entités naturelles

PLUI de la Communauté de Communes du Pays du Saintois



Développer le potentiel écologique du territoire par l'enrichissement des trames boisées et milieux ouverts

Préserver la sous-trame des milieux boisés

■ Réservoirs de biodiversité des milieux boisés

■ Éléments relais des milieux boisés

→ Corridors écologiques des milieux boisés

Préserver la sous-trame des milieux ouverts et thermophiles

■ Réservoirs de biodiversité des milieux

ouverts et thermophiles

■ Éléments relais des milieux ouverts

et thermophiles

→ Corridors écologiques des milieux

ouverts et thermophiles

Renforcer la fonctionnalité écologique

des sous-trames boisées et ouvertes

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux boisés

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux ouverts et thermophiles

⚠ Prise en compte des points de conflit

Préserver et valoriser les qualités écologiques et multi-fonctionnelles des cours d'eau et milieux humides du territoire

Préserver les milieux humides

et aquatiques

■ Zones humides remarquables

du SDAGE

■ Zones humides avérées (effectives)

■ Mares

— Cours d'eau

Renforcer la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides

● Prise en compte des

obstacles à l'écoulement

Renforcer les grands ensembles naturels multitrames

■ Réservoirs de biodiversité multitrames

→ Corridors écologiques multitrames

Éléments de contexte

— Axes routiers

— Voie ferrée

■ Zone Urbaine (PLUi)

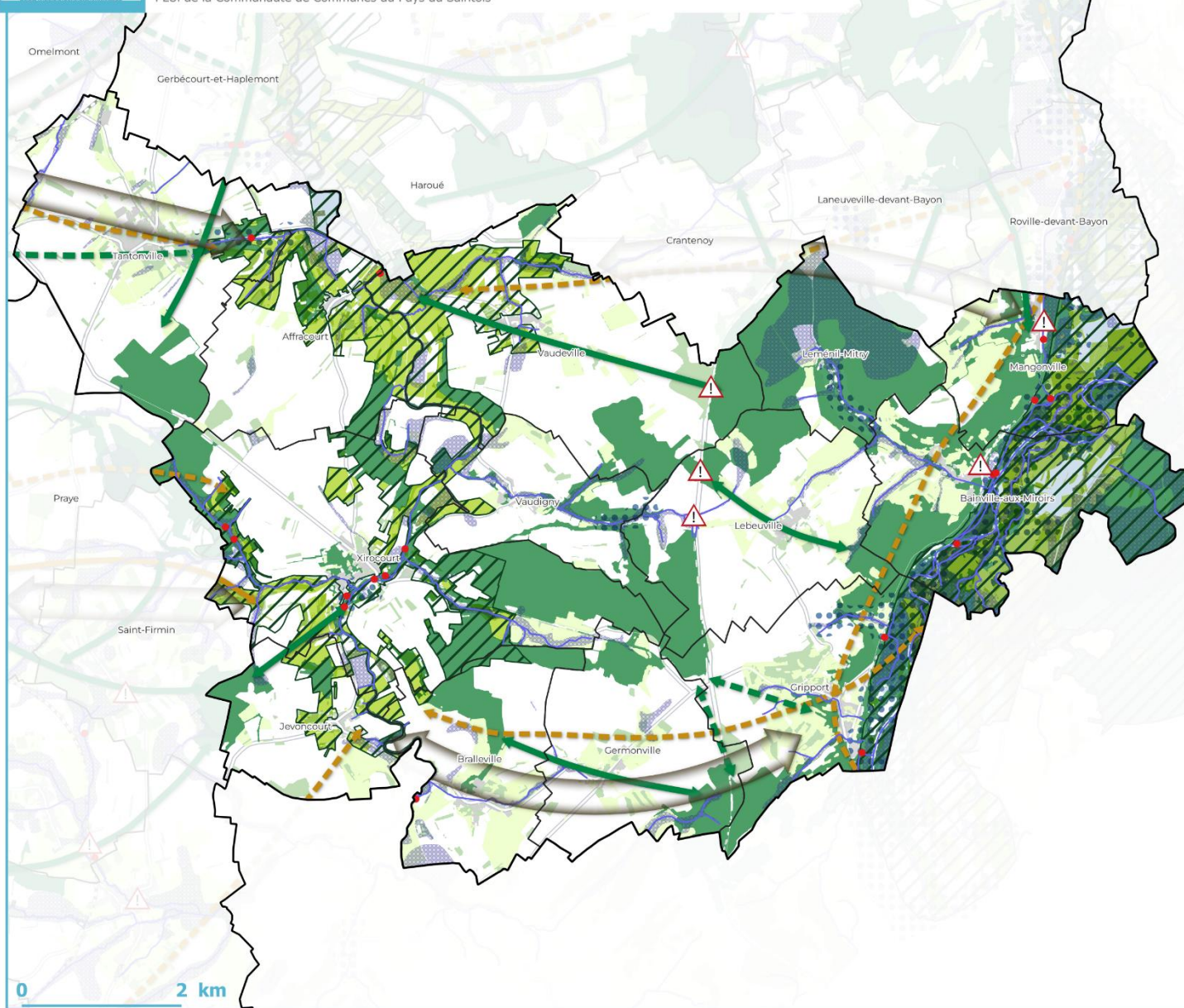
Sources : IGN, DREAL Lorraine, INPN, Thelia (CES
OSD 2017), TVB Scot Lorraine, CEN Lorraine,
SDAGE Rhin - Meuse, Éléments 5 (relevés zones
humides), Even Conseil
Réalisation : Even Conseil, Octobre 2024

EVEN
CONSEIL

PLU
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme

Préservation de la valeur écologique des entités naturelles

PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Saintois



Développer le potentiel écologique du territoire par l'enrichissement des trames boisées et milieux ouverts

Préserver la sous-trame des milieux boisés

■ Réservoirs de biodiversité des milieux boisés

■ Éléments relais des milieux boisés

→ Corridors écologiques des milieux boisés

Préserver la sous-trame des milieux ouverts et thermophiles

■ Réservoirs de biodiversité des milieux

ouverts et thermophiles

■ Éléments relais des milieux ouverts

et thermophiles

→ Corridors écologiques des milieux

ouverts et thermophiles

Renforcer la fonctionnalité écologique des sous-trames boisées et ouvertes

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux boisés

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux ouverts et thermophiles

⚠ Prise en compte des points de conflit

Préserver et valoriser les qualités écologiques et multi-fonctionnelles des cours d'eau et milieux humides du territoire

Préserver les milieux humides et aquatiques

■ Zones humides remarquables

du SDAGE

■ Zones humides avérées (effectives)

● Mares

— Cours d'eau

Renforcer la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides

● Prise en compte des

obstacles à l'écoulement

Renforcer les grands ensembles naturels multitrames

■ Réservoirs de biodiversité multitrames

→ Corridors écologiques multitrames

Éléments de contexte

— Axes routiers

— Voie ferrée

■ Zone Urbaine (PLUi)

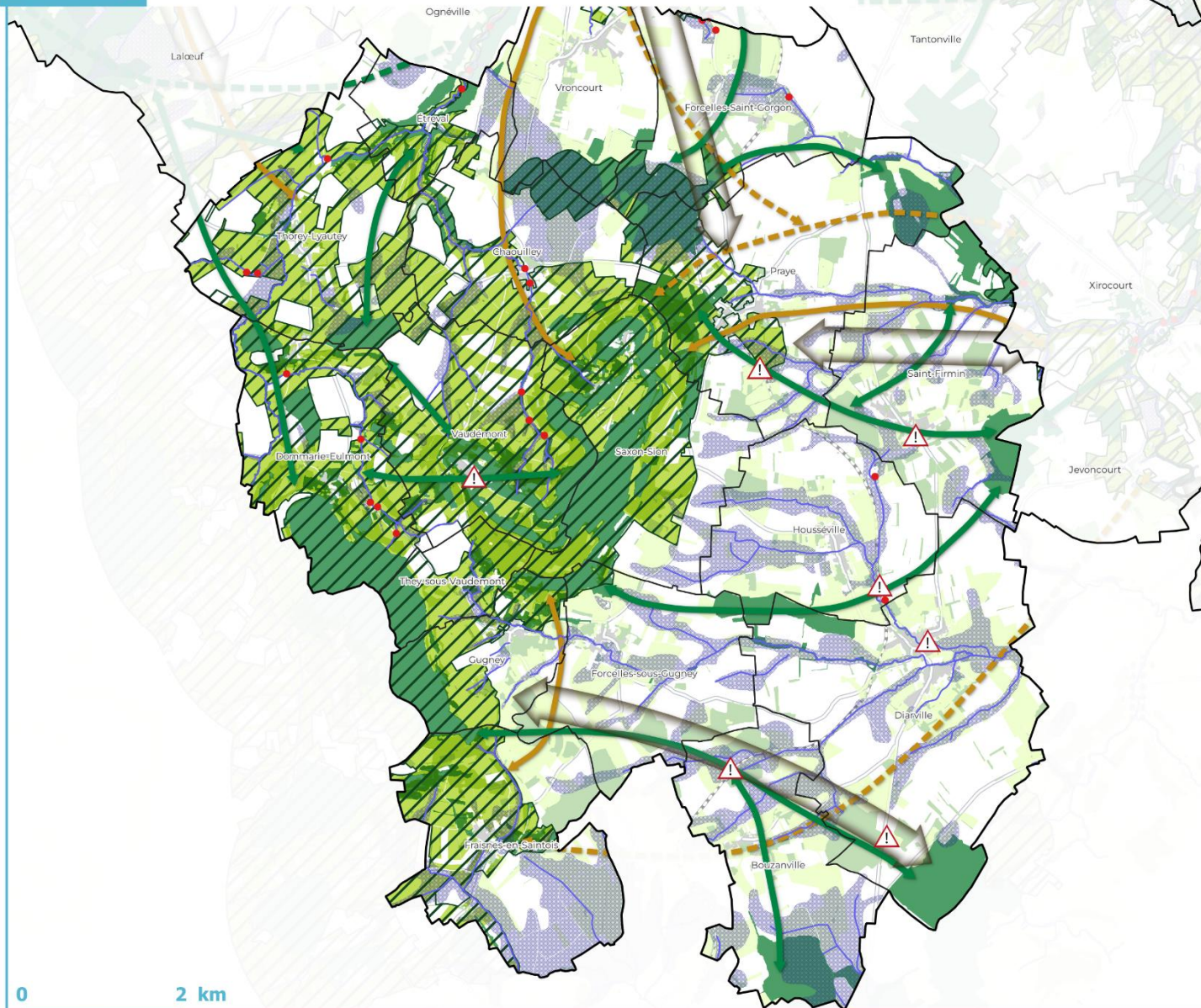
Sources : IGN, DREAL Lorraine, INPN, Thelia (CES
OSO 2017), TVB SCOT Lorraine, CEN Lorraine.
SDAGE Rhin - Meuse, Éléments 5 (relevés zones
humides), Even Conseil
Réalisation : Even Conseil, Octobre 2024

EVEN
CONSEIL

PLU
PAYS DU SAINTOIS

Préservation de la valeur écologique des entités naturelles

PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Saintois



Développer le potentiel écologique du territoire par l'enrichissement des trames boisées et milieux ouverts

Préserver la sous-trame des milieux boisés

■ Réservoirs de biodiversité des milieux boisés

■ Eléments relais des milieux boisés

→ Corridors écologiques des milieux boisés

Préserver la sous-trame des milieux ouverts et thermophiles

■ Réservoirs de biodiversité des milieux

ouverts et thermophiles

■ Eléments relais des milieux ouverts

et thermophiles

→ Corridors écologiques des milieux

ouverts et thermophiles

Renforcer la fonctionnalité écologique

des sous-trames boisées et ouvertes

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux boisés

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux ouverts et thermophiles

⚠ Prise en compte des points de conflit

Préserver et valoriser les qualités écologiques et multi-fonctionnelles des cours d'eau et milieux humides du territoire

Préserver les milieux humides

et aquatiques

■ Zones humides remarquables

du SDAGE

■ Zones humides avérées (effectives)

■ Mares

— Cours d'eau

Renforcer la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides

● Prise en compte des obstacles à l'écoulement

Renforcer les grands ensembles naturels multitrames

■ Réservoirs de biodiversité multitrames

→ Corridors écologiques multitrames

Éléments de contexte

— Axes routiers

— Voie ferrée

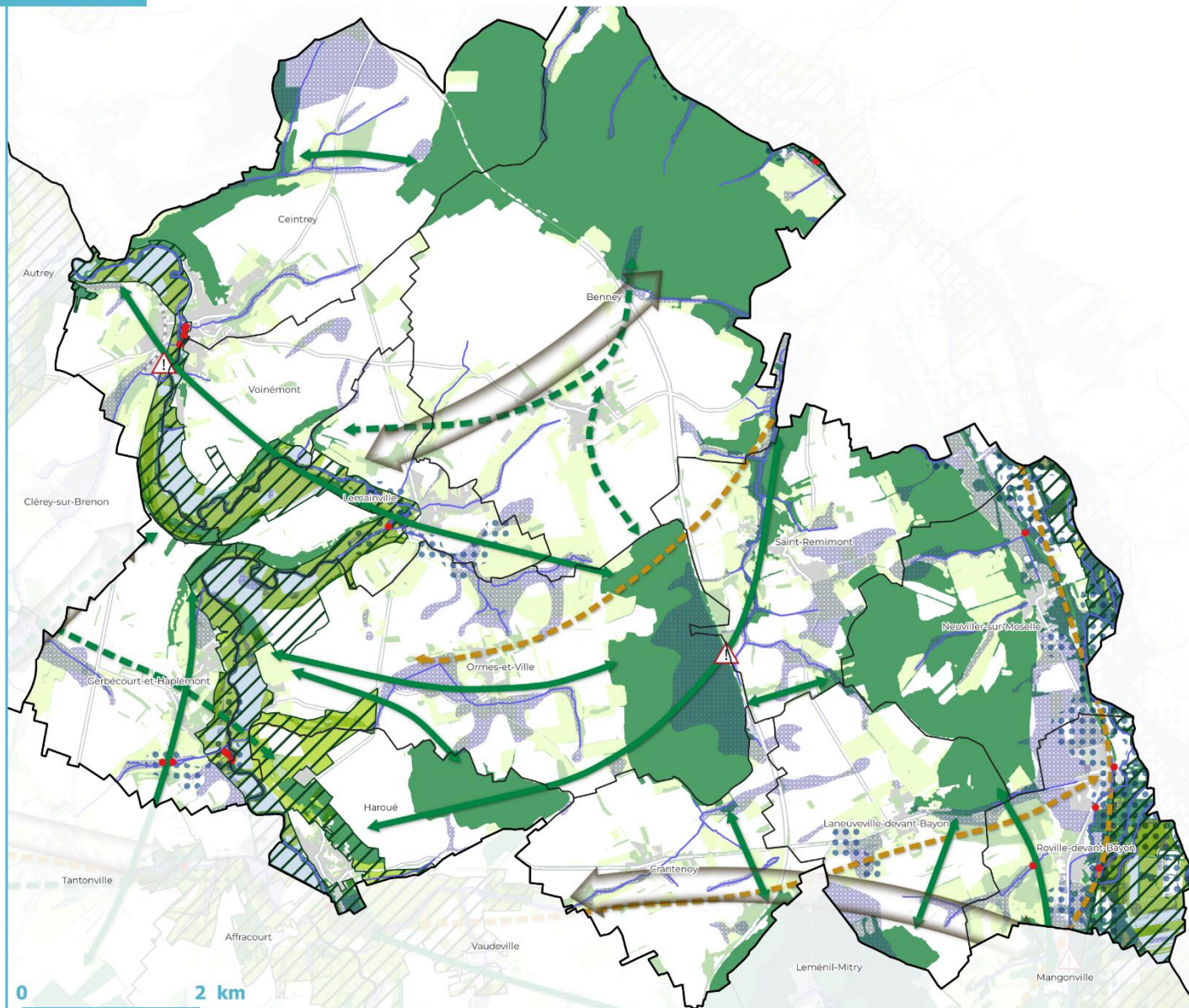
■ Zone Urbaine (PLUi)

Sources : IGN, DREAL Lorraine, INPN, Thelia (CES OSO 2017), TVB Scot Lorraine, CEN Lorraine, SDAGE Rhin - Meuse, Éléments 5 (relevés zones humides), Even Conseil
Réalisation : Even Conseil, Octobre 2024



Préservation de la valeur écologique des entités naturelles

PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Saintois



Développer le potentiel écologique du territoire par l'enrichissement des trames boisées et milieux ouverts

Préserver la sous-trame des milieux boisés

■ Réservoirs de biodiversité des milieux boisés

■ Eléments relais des milieux boisés

→ Corridors écologiques des milieux boisés

Préserver la sous-trame des milieux ouverts et thermophiles

■ Réservoirs de biodiversité des milieux

ouverts et thermophiles

■ Eléments relais des milieux ouverts

et thermophiles

→ Corridors écologiques des milieux

ouverts et thermophiles

Renforcer la fonctionnalité écologiques

des sous-trames boisées et ouvertes

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux boisés

→ Corridors écologiques à fonctionnalité

réduite des milieux ouverts et thermophiles

⚠ Prise en compte des points de conflit

Préserver et valoriser les qualités écologiques et multi-fonctionnelles des cours d'eau et milieux humides du territoire

Préserver les milieux humides

et aquatiques

■ Zones humides remarquables

du SDAGE

■ Zones humides avérées (effectives)

■ Mares

— Cours d'eau

Renforcer la fonctionnalité des

milieux aquatiques et humides

● Prise en compte des

obstacles à l'écoulement

Renforcer les grands ensembles naturels multitrames

▨ Réservoirs de biodiversité multitrames

→ Corridors écologiques multitrames

Éléments de contexte

— Axes routiers

— Voie ferrée

■ Zone Urbaine (PLUi)

Sources : IGN, DREAL Lorraine, INPN, Thelia (CES OSO 2017), TVB SCOT Lorraine, CEN Lorraine, SDAGE Rhin - Meuse, Éléments 5 (reliefs zones humides), Even Conseil
Réalisation : Even Conseil, Octobre 2024

II. Préserver et valoriser les qualités écologiques et multi-fonctionnelles des cours d'eau et milieux humides du territoire

La Moselle, le Madon, le Brénon et leurs affluents ont incisé les calcaires et les marnes du Santois formant aujourd'hui des vallées humides légèrement encaissées.

La Moselle, rivière majoritairement urbanisée sur l'ensemble de son parcours reste relativement préservée sur le territoire du Santois. Elle présente une bonne qualité écologique et paysagère. Les autres rivières sont globalement préservées des pressions anthropiques, bien que ponctuellement enterrées ou busées, ce qui nuit à leur perception paysagère et à leurs fonctions écologiques sur certains tronçons.

Ces cours d'eau sont la plupart d'un temps accompagnés d'une ripisylve composée de ligneux humides. Les dynamiques de remembrement et les nouvelles pratiques agricoles tendent néanmoins à réduire les structures végétales linéaires comme les haies. Cette trame boisée est donc à maintenir et à développer, tant pour la qualité des paysages emblématiques du Santois que pour leur rôle dans la gestion des risques (ruissellement, inondation, ...), la biodiversité, la santé, etc.

Le territoire est également parsemé par de nombreuses zones humides le long des principales vallées et affluents. On y retrouve les grandes zones humides remarquables et ordinaires recensées par le SDAGE Rhin-Meuse le long de la Moselle, ainsi qu'au nord du Madon et du Brénon. Toutefois, ce maillage est aujourd'hui affiné dans le cadre d'une étude d'expertise des zones humides opérée par la CC du Pays du Santois. Celle-ci détaille la méthodologie et précise les relevés effectués sur le territoire. Les zones humides sont identifiées par des catégories : Préservation, Restauration « Eau », Restauration « Biodiversité » et Valorisation.

Enfin, les mares sont une autre composante majeure des milieux humides et aquatiques. Les mares et étangs sont des écosystèmes naturels ou artificiels de grande importance d'un point de vue écologique, sociale et économique. Les plans d'eau, grands et petits abritent

une importante diversité d'espèces floristiques et faunistiques et sont souvent dotés d'usage (pêche, ornement...). Ils peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des eaux.

L'inventaire des zones humides réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays du Santois permet de hiérarchiser les mares selon leur densité et leur connectivité. Ainsi, les agrégats de mares représentent des continuités écologiques fonctionnelles essentielles pour la trame verte et bleue du territoire. Il est nécessaire de conforter ces milieux, véritables réservoirs de biodiversité et maillons écologiques.

Élaboration d'un inventaire des zones humides
dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

Hierarchisation des zones humides
Priorisation des actions pour la
PRÉSERVATION



Administratif
Meurthe-et-Moselle
CCPS
Commune
Zone d'étude

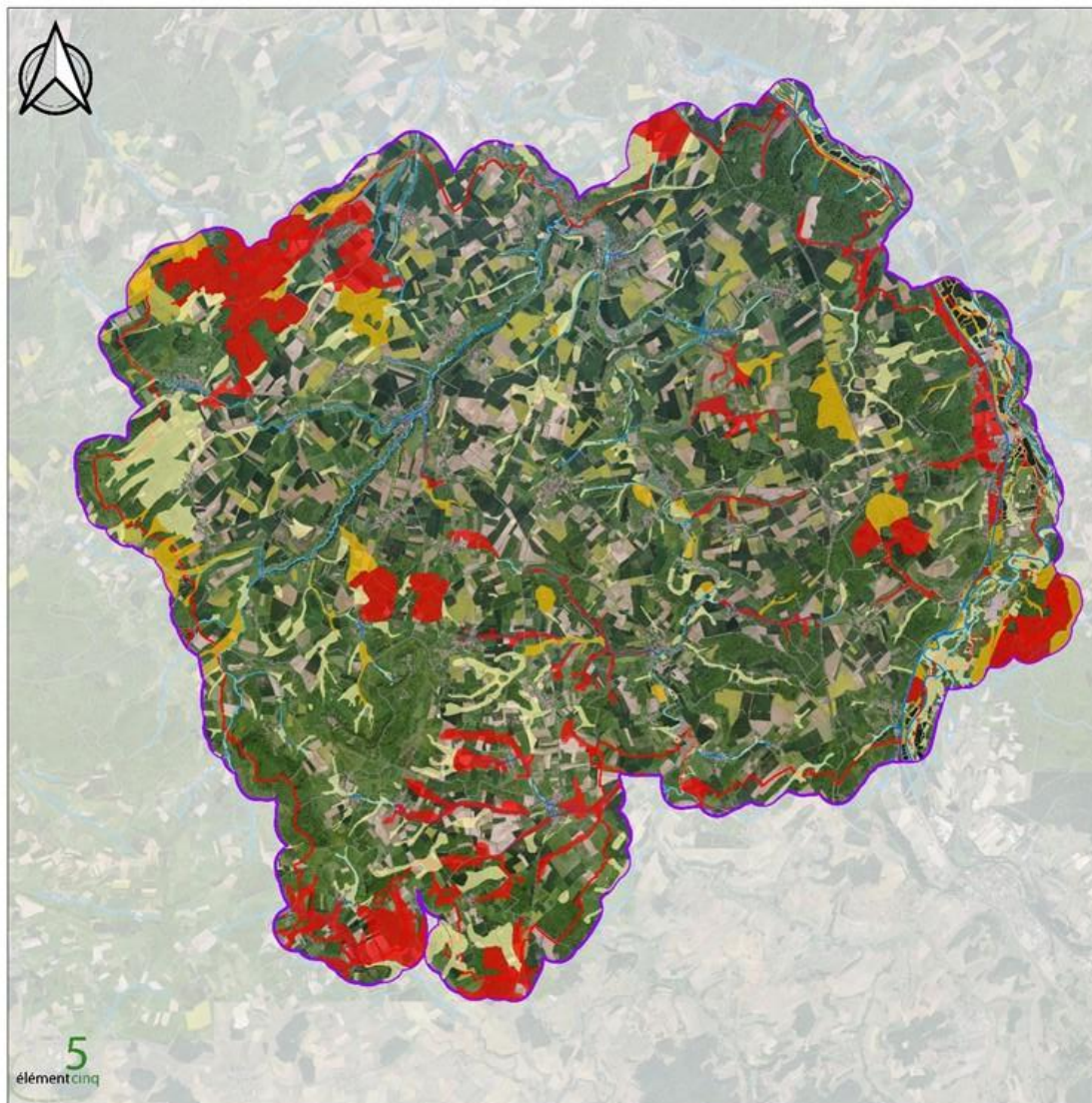
Hydrographie
linéique
surfactive

Hierarchisation des zones humides
Priorité de Rang 1 [82]
Priorité de Rang 2 [104]
Priorité de Rang 3 [669]
pour la préservation

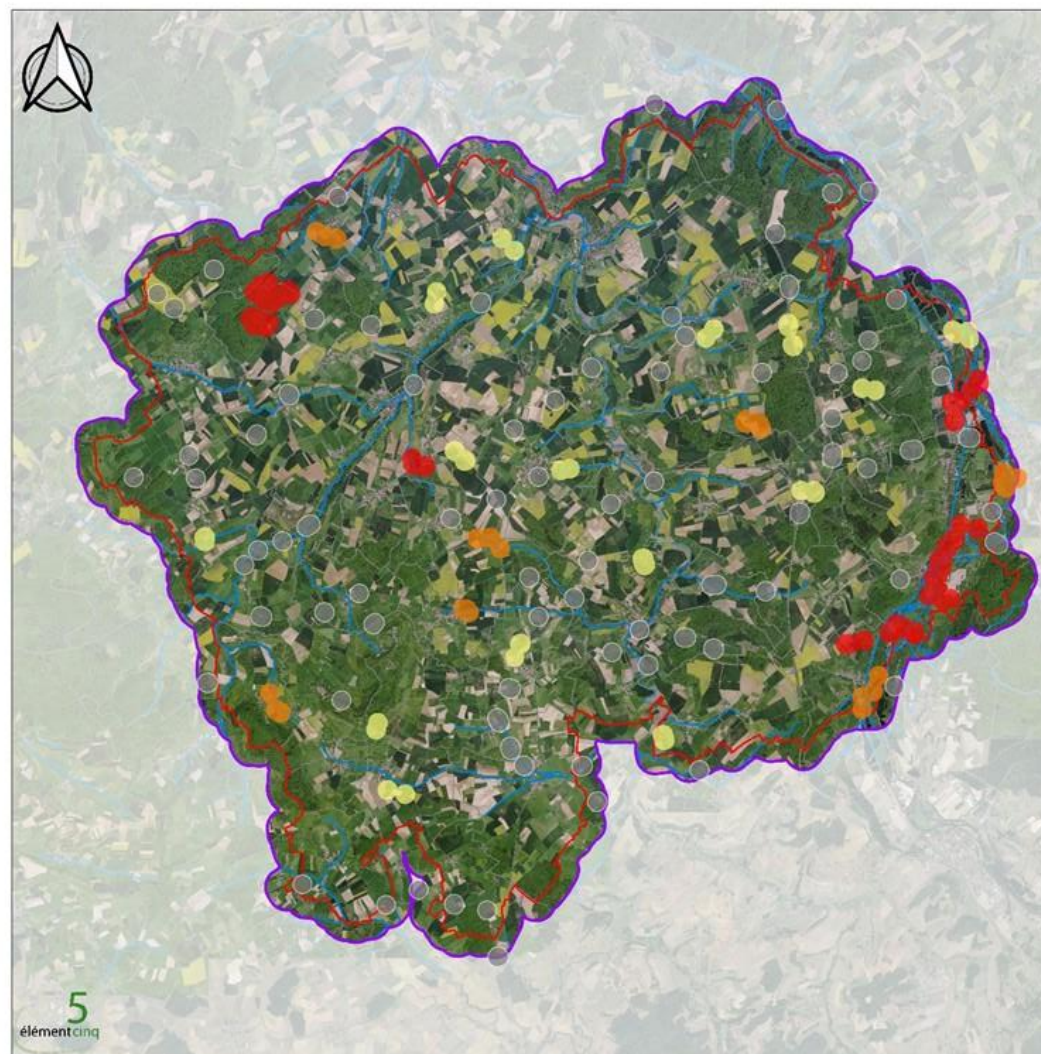
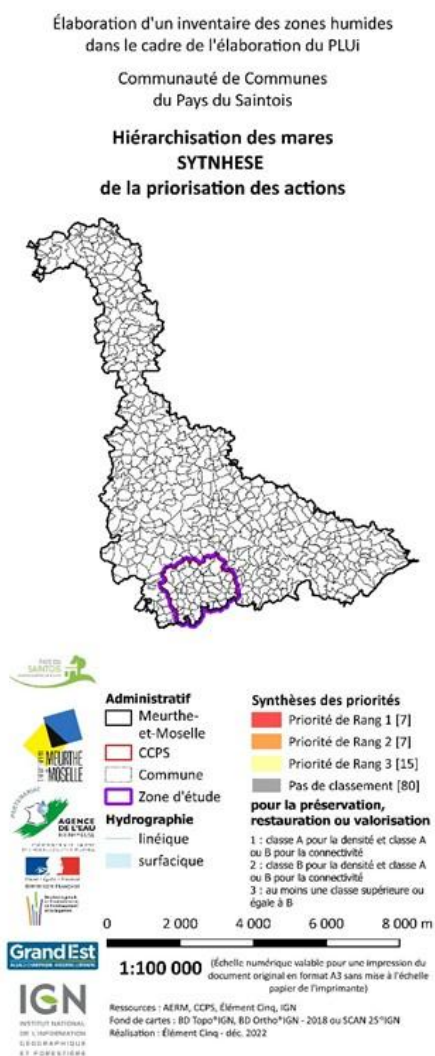
0 2 000 4 000 6 000 8 000 m

1:100 000 (Échelle numérique valable pour une impression du document original en format A3 sans mise à l'échelle papier de l'imprimante)

Ressources : AERM, CCPS, Éléments Cinq, IGN
Fond de cartes : BD Topo*IGN, BD Ortho*IGN - 2018 ou SCAN 25*IGN
Réalisation : Éléments Cinq - déc. 2022



Hierarchisation des zones humides à préserver - Elaboration d'un inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC du Pays du Saintois – Élément 5



Hiérarchisation des mares - Elaboration d'un inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC du Pays du Saintois – Élément 5

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Dans les OAP sectorielles, les **réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides et aquatiques sont identifiés** :

- > Cours d'eau existants
- > Surface en eau à préserver
- > Zone humides avérées à préserver

De manière globale, **protéger l'ensemble des milieux humides et aquatiques du territoire** pour l'ensemble des aménités qu'ils procurent, leurs fonctionnalités écologiques, mais également dans le cadre de la gestion du risque inondation par débordement et par ruissellement. Ainsi, toutes les enveloppes « zones humides » sont à préserver.

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires.

Cours d'eau

> **A l'opportunité des projets, replanter en bord de cours d'eau** afin de maintenir les ripisylves et privilégier des essences locales naturelles et non envahissantes (saules, frênes, aulnes ainsi que les arbustes tels que le cornouiller, le prunelier ou le noisetier etc.) ;

Surfaces en eau à préserver (mares, étangs)

> **Compenser par la confortation de mares de priorité de rang égale ou inférieure** situées en prévalence dans le même bassin versant, ou en absence, celle la plus proche ;

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ne sont pas vérifiées à l'instruction mais portées à l'attention des pétitionnaires

Cours d'eau

Entretenir la végétation des cours d'eau par une gestion raisonnée des rives afin de réduire les risques d'inondations en cas de crue (encombrement des ouvrages par des embâcles etc.) et de favoriser la biodiversité (diversité des milieux) :

- **Recépage** : réaliser des coupes nettes, au plus près du sol, et sélectives (menace de chute, envahissant le lit, mauvais état sanitaire et les branches basses) ;
- **Suppression des embâcles** qui obstruent l'écoulement des eaux de manière importante, ceux coincés dans un ouvrage ou provoquant de l'érosion ;
- Réduction ponctuelle et limitée de la partie supérieure de l'atterrissement au-dessus du fil de l'eau ;
- **Nettoyage des végétaux envahissants** ;

Surfaces en eau à préserver (mares, étangs)

> **Entretenir les mares, notamment la végétation des rives ou en bordure** pour limiter les processus d'atterrissement et d'assèchement.

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Zones Humides

> Maintenir en priorité les zones humides dans leur emprise actuelle, notamment celles en priorité 1 en termes de préservation.

Conformément au SDAGE, dans les zones humides remarquables, toute action entraînant leur dégradation tels que les remblais, excavations, étangs, gravières, drainages, calibrage de cours d'eau est interdite.

Dans les zones humides ordinaires, il s'agit de préserver les fonctionnalités, notamment hydrologiques et biogéochimiques, et de limiter au maximum les opérations entraînant leur dégradation.

La dégradation d'une ou plusieurs fonctions remplies par la zone humide touchée devra être compensée dans **une approche globale**. Une évaluation des fonctions (écologiques, hydrologiques et biogéochimiques) de la zone humide touchée, et de la zone humide ciblée pour la mesure compensatoire, devra donc être réalisée. L'évaluation de ces fonctions sera réalisée selon le meilleur état de l'art en la matière au moment de l'élaboration de l'étude d'impact ou du dossier réglementaire.

Si la conservation dans les limites actuelles est impossible, des modalités de réduction sont à mettre en œuvre conformément au SDAGE 2022-2027. Ces mesures peuvent être **une combinaison de modalités, dans ou en dehors du site concerné** :

- > La recréation de zones humides ;
- > La restauration ou amélioration de zones humides dégradées de préférence sur les zones humides prioritaires en termes de restauration (rang 1) en zone urbaine.

Si les deux principes ci-dessus ne peuvent être respectés (pour des raisons qui devront être dûment justifiées), les mesures suivantes de compensation doivent être respectées :

- > **Un coefficient surfacique de compensation au moins égal à 2 devra être proposé.**
- > Les mesures compensatoires devront être localisées dans le même bassin versant de masse d'eau, de préférence sur les zones humides prioritaires en termes de restauration carte de synthèse (rang 1) en zone urbaine.
- > Compenser par la création ou la restauration d'un milieu humide du même type ;
- > Accompagner de mesures permettant de créer une biodiversité intéressante sur le secteur.

Renaturer les cours d'eau au sein des villages et les mettre en valeur par une végétation adaptée et des cheminements doux.

Favoriser le stockage des eaux notamment en restaurant les annexes hydrauliques (ripisylve, prairies inondables, etc.) des voies d'eau, en aménageant les zones naturelles d'expansion de crues (pour orienter les crues, remontées de nappe et phénomènes de ruissellement vers une zone où le milieu va pouvoir « digérer » naturellement l'excédent d'eau) et en préservant/restaurant les fossés afin de garantir leurs fonctionnalités hydrauliques, d'épuration et de maintien du patrimoine naturel et paysager ;

Adapter les mesures de compensation en fonction des enjeux que présente la zone humide concernée (restauration « eau », restauration « biodiversité », valorisation).

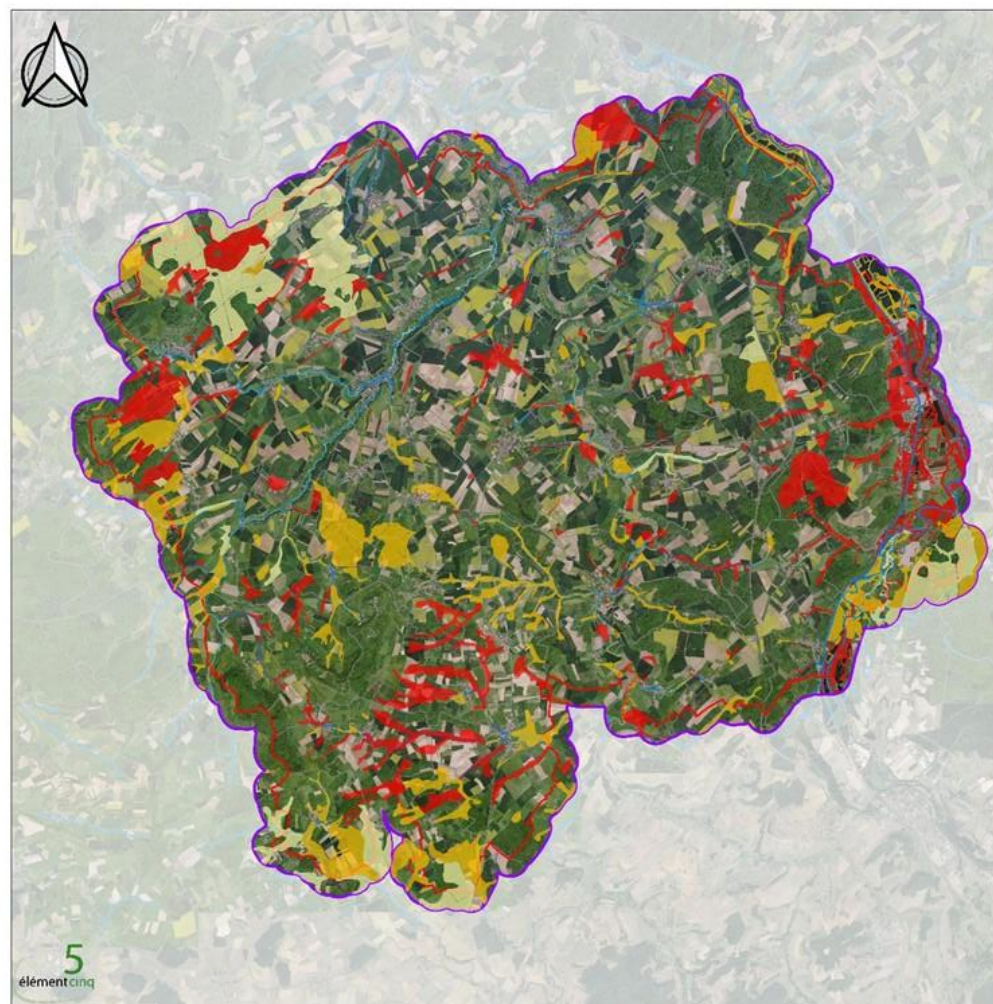
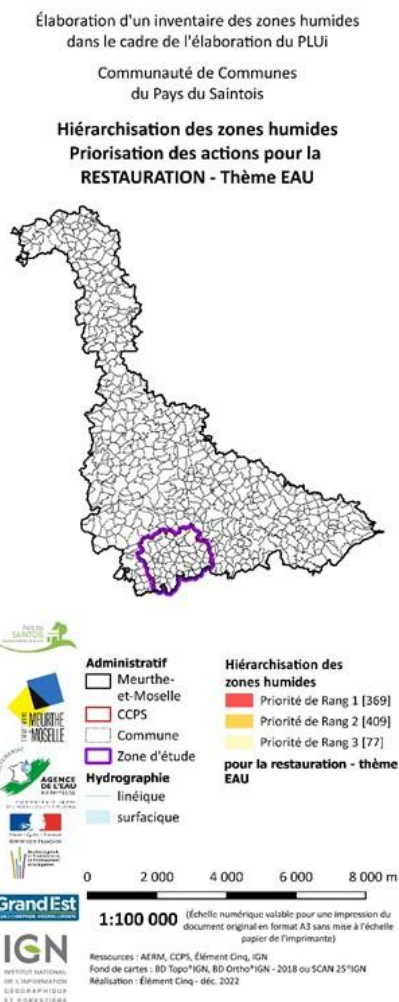
RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ne sont pas vérifiées à l'instruction mais portées à l'attention des pétitionnaires

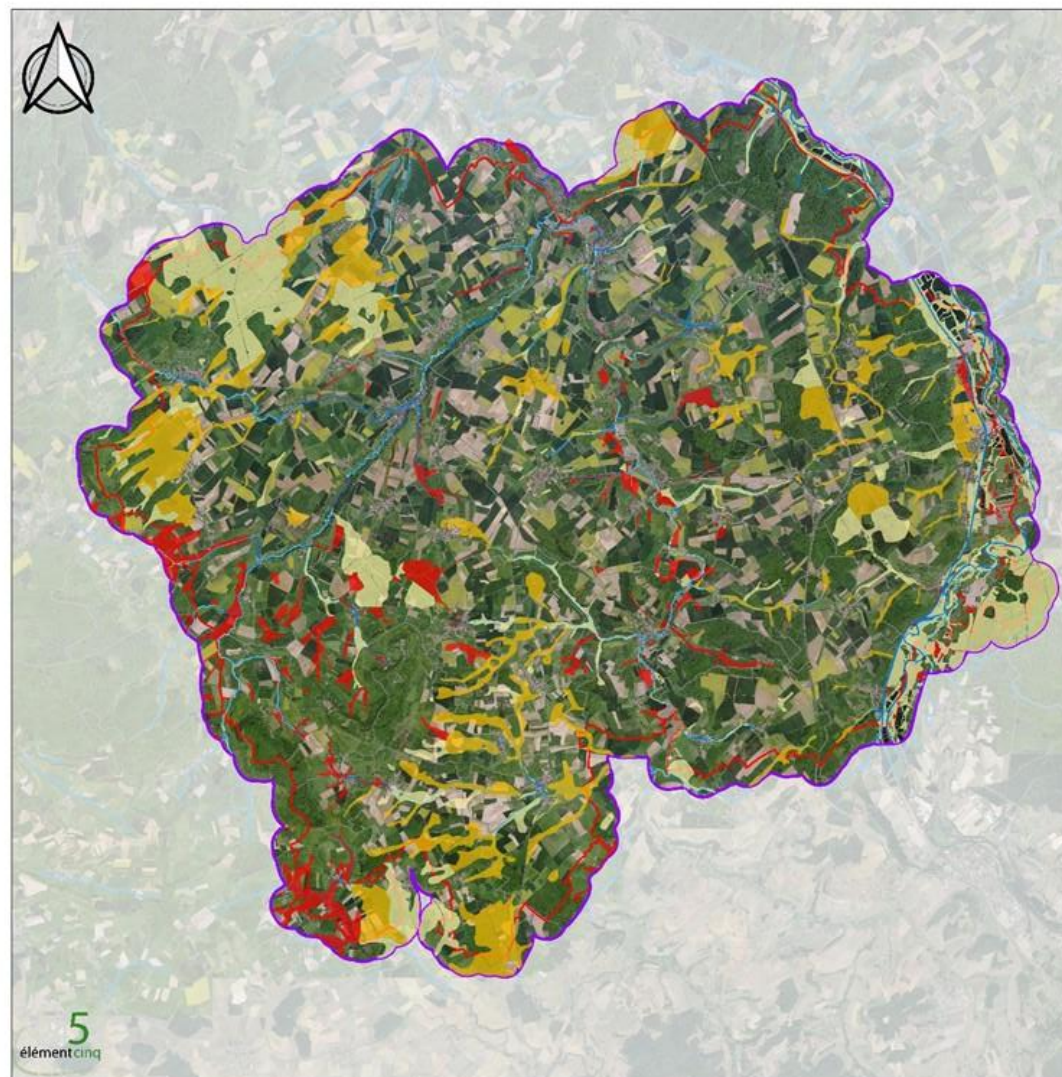
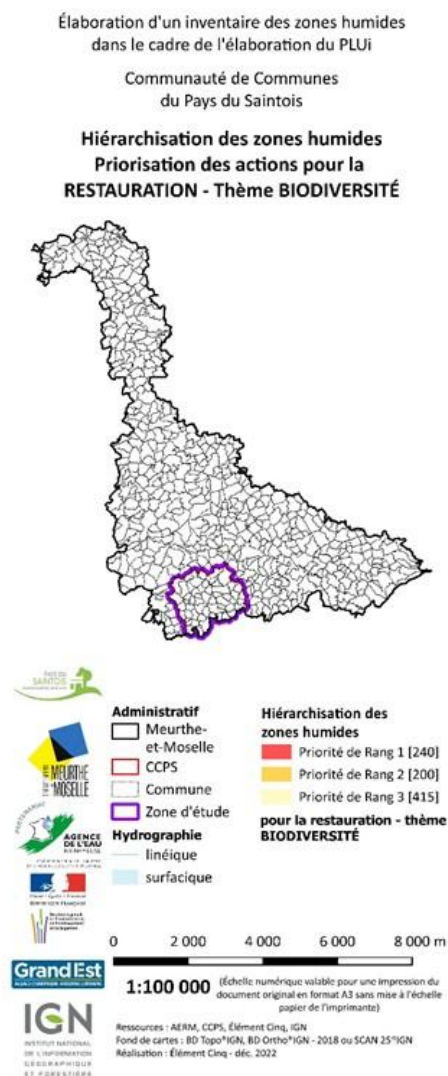
Zones humides

Concilier les activités agricoles avec la préservation des milieux humides en évitant les opérations de drainage en proximité des zones humides identifiées et par le développement des bandes enherbées et en limitant l'abreuvement des bovins dans les cours d'eau.

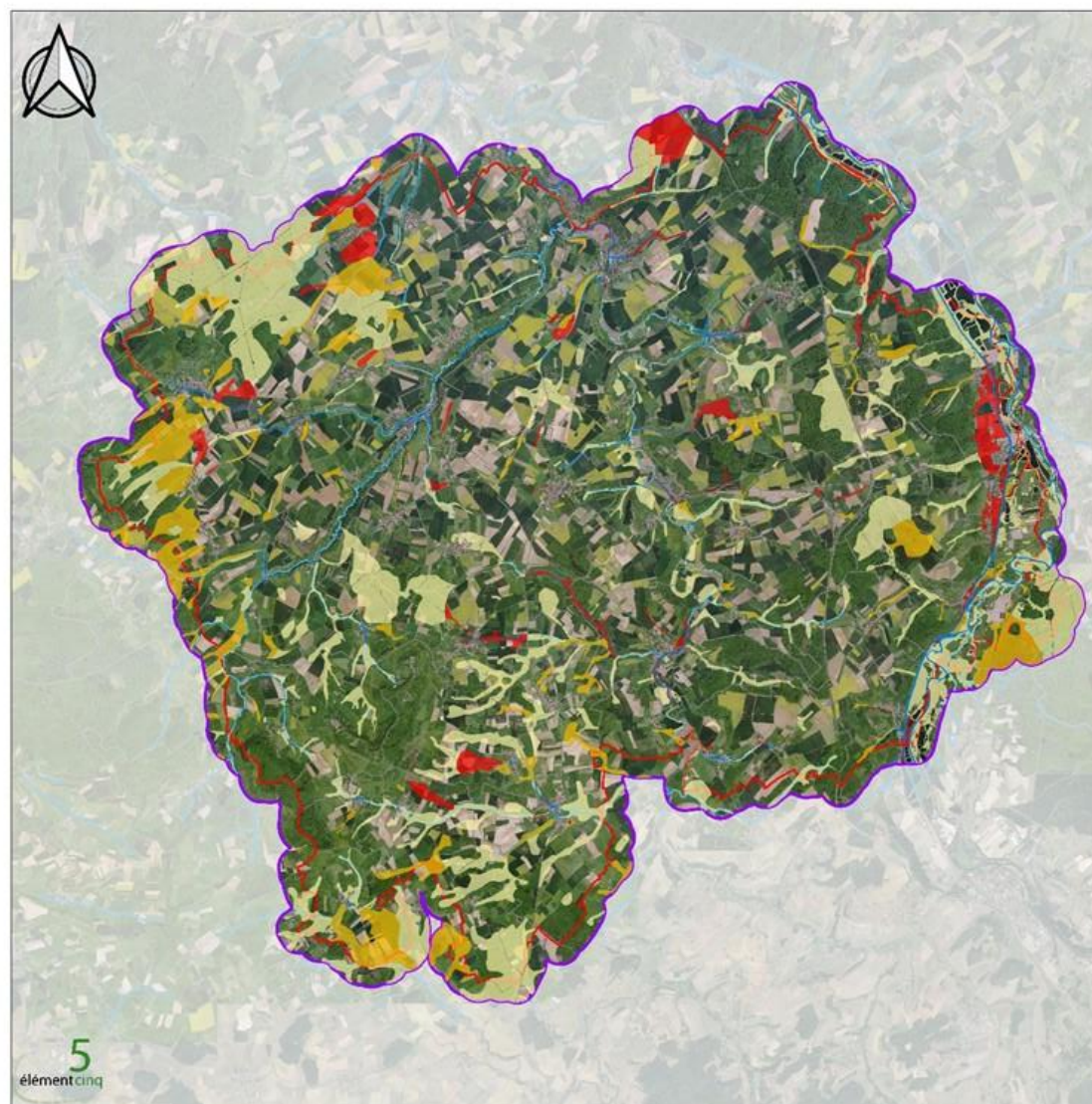
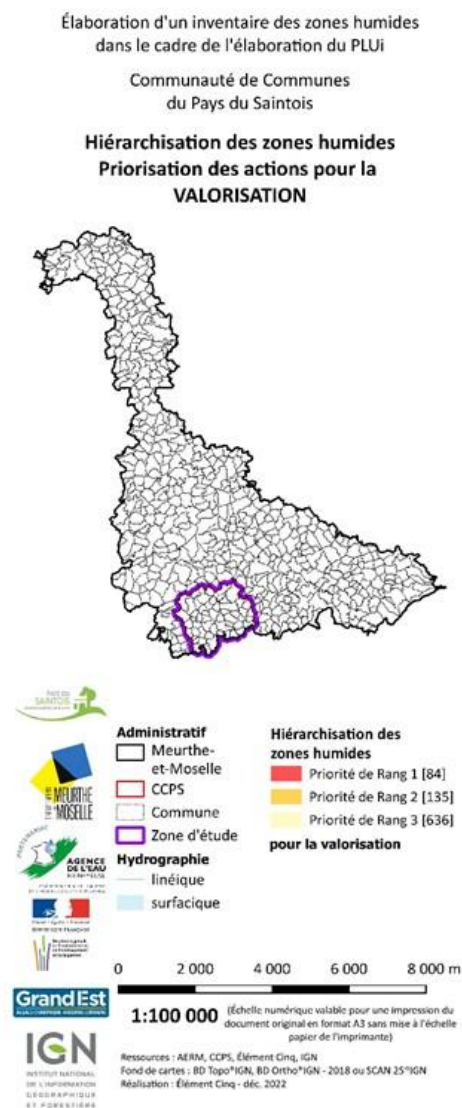
Gérer les ripisylves pour maintenir des ouvertures le long des zones humides et des cours d'eau, pour permettre un apport de lumière bénéfique à la biodiversité et favoriser la perception de l'eau depuis les chemins, les routes...



Zones humides à restaurer en raison d'un enjeu « eau » important - Elaboration d'un inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC du Pays du Saintois –
Elément 5



Zones humides à restaurer en raison d'un enjeu « biodiversité » important - Elaboration d'un inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC du Pays du Saintois –
Elément 5



Zones humides à valoriser - Elaboration d'un inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC du Pays du Saintois – Élément 5



Les berges aménagées du canal de l'Est (source : Even conseil)



Exemple de cours d'eau peu valorisé en centre-bourg, bien que végétalisés (source : Even conseil)

COMPATIBILITE DES PROJETS

AU SEIN DES ESPACES URBAINS ET À URBANISER

Privilégier des sols perméables au sein des espaces limitrophes des cours d'eau, en y maintenant des espaces de pleine terre, afin de réduire le ruissellement et limiter le risque d'inondation.

Les projets au droit des cours d'eau devront contribuer à la mise en valeur des berges : bandes enherbées, cheminements doux, continuités des strates arbustives ou reconstitution de ripisylves.

Les clôtures des parcelles bordant les cours d'eau, les berges ou leurs cheminements doux associés devront présenter une porosité permettant le déplacement de la petite faune (amphibiens, petits mammifères, reptiles...) et ne pas constituer d'obstacle à l'écoulement des eaux (fortes pluies, inondations...).

Au sein des secteurs de projets, un développement de la trame humide sera recherché notamment par des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (noues, bassins paysagers...)

AU SEIN DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Préserver les berges de l'imperméabilisation en favorisant notamment l'utilisation de matériaux perméables (stabilisé, terre-pierre) pour les aménagements de voies douces ou de zones de stationnement par exemple.

Préserver et réaliser des bandes enherbées au droit des cours d'eau au sein des espaces agricoles.

Orientation 2 : Valoriser les espaces de respiration dans les villages

Les différents villages du Santois bénéficient d'un patrimoine bâti très intéressant. Ils sont, pour une grande majorité d'entre eux, traversés par des cours d'eau. Nombre de villages disposent d'espaces publics larges, notamment autour de la mairie, de l'église ou le long des voies de la commune. Pour autant ces espaces publics manquent parfois d'aménagements pour constituer de réelles respirations végétales en faveur de la qualité de vie des habitants et de la biodiversité.

Végétaliser les usoirs

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Végétaliser les espaces publics en cœur de village (autour de la mairie et / ou de l'église)

Diversifier les strates végétales plantées par la plantation d'arbres dès que l'espace le permet, ou l'installation de plantes vivaces et d'arbustes. Privilégier une diversification des essences (préférentiellement locales) à floraison et fruitières.

Valoriser les éléments bâtis identitaires du territoire caractéristique des maisons lorraines par un accompagnement végétal sur l'espace public

Accompagner le petit patrimoine de strates végétales fleuries (vivaces ou arbustives) afin de le valoriser et de créer des espaces favorables à la biodiversité et au cadre de vie.

Développer les accroches à l'eau au sein des espaces urbains (traitement des berges et promenades, pontons en bois pour la pêche...)

Prendre en compte les ruisseaux existants au cœur des bourgs et viser la renaturation de ceux enterrés ou busés ou canalisés

Renaturer les berges des cours d'eau actuellement artificialisés dans les villages



Fontaine d'Ormes-et-Ville à valoriser par la végétation (source : Even conseil)



Ruisseau canalisé à renaturer (source : Even conseil)

Orientation 3 : Préserver les gîtes à chiroptères au sein du patrimoine bâti

Le patrimoine bâti du territoire présente un intérêt pour la biodiversité. Plusieurs gîtes à chiroptères sont notamment identifiés par le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée – Erablière, pelouses, église et château de Vandeleville » au sein de bâtiments plus ou moins anciens (château d'Haroué par exemple).

Gîtes en bâti

- ✓ Sous les tuiles
- ✓ Derrière les volets
- ✓ Linteaux des portes et fenêtres
- ✓ Fissures de maçonnerie
- ✓ Dans les combles
- ✓ Granges
- ✓ Appentis, caves

➡ A l'intérieur et à l'extérieur du bâti



Les gîtes à chiroptères au sein du bâti
(source : CAUE 34)

Les chauves-souris colonisent en effet les plus petites anfractuosités dues à l'architecture ou à l'usure des matériaux afin de trouver refuge au sein des bâtiments. Néanmoins, ces zones de refuge peuvent se transformer en piège lorsque les bâtiments en question font l'objet de travaux (d'isolation notamment).

L'ensemble des espèces de chauves-souris sont protégées en France par les articles L414-1 et suivant du Code de l'environnement et les arrêtés qui en découlent. L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixe notamment les modalités de leur protection. Les bâtiments accueillant des chiroptères constituent des habitats de reproduction ou des sites de repos nécessaires au bon accomplissement de leur cycle biologique. La perturbation, la destruction, l'altération ou la dégradation intentionnelle de ces sites sont donc interdits, la réglementation ne distinguant pas le caractère « naturel » ou non des habitats d'espèces protégées. A ce titre, il est nécessaire d'assurer la protection des gîtes à chiroptères du territoire.

Afin de limiter les incidences générées sur les gîtes à chiroptères, plusieurs bonnes pratiques sont à mettre en œuvre dans le cadre des travaux réalisés sur les bâtiments concernés.

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Réaliser un diagnostic de manière à bien identifier l'enjeu (espèces présentes, utilisation du site, période de fréquentation...)

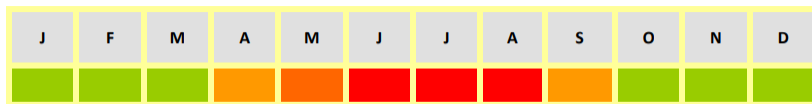
Eviter les périodes les plus sensibles pour la réalisation des travaux et privilégier ainsi le mois d'octobre (cf. calendrier des périodes sensibles en page suivante)

Interdire le recours aux produits toxiques pour le traitement des charpentes par exemple

Pendant les travaux, **installer des gîtes à chiroptères artificiels afin de mettre en place des zones de report sécurisées** pour les espèces visées.

Conserver les capacités d'accueil des bâtiments à l'issue de la réalisation de travaux (maintien des accès aux caves, combles et conserver les anfractuosités, maintien des volumes, etc.)

En cas de destruction d'un gîte à chiroptère, **mettre en place des gîtes artificiels adaptés** (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments), **de manière à compenser la perte des zones de refuges** engendrée par les travaux.



Pour les bâtiments occupés par des colonies de mise bas



Pour les bâtiments utilisés en hibernation

Période de sensibilité des espèces aux interventions dans les gîtes d'hibernation en fonction de leur cycle biologique (en rouge : période à proscrire, en jaune : période à éviter, en vert période conseillée)
(source : CEREMA)

Les bâtiments concernés par le site Natura 2000 et nécessitant une attention particulière lors des futurs travaux sont identifiés dans la carte en page suivante et listés dans le tableau suivant, extrait du DOCOB associé au site :

Commune	Dénomination du gîte
Dommarie-Eulmont	Cave de la grange, rue du Breuil
	Combles de l'ancienne mairie de Dommarie
Fraisnes-en-Santois	Pigeonnier, rue des Puits
Haroué	Château de Craon
Saxon-Sion	Combles et cave de la mairie de Saxon
	Couvent des missionnaires Oblats
Vaudémont	Combles et cave de la mairie
Vézelize	Combles entrepôt, rue Foch
	Grottes du Bois du Colonel
Xirocourt	Cave, rue de l'église
	Combles de l'ancien presbytère

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ne sont pas vérifiées à l'instruction mais portées à l'attention des pétitionnaires

Recommandations relatives à l'installation de gîtes à chiroptères artificiels :

- > Installer les gîtes en hauteur, de manière à protéger les chiroptères des éventuels prédateurs
- > Installer les gîtes à distance des sources de dérangement (éclairage direct, fréquentation humaine, bruit, produits chimiques)
- > Privilégier une orientation sud, sud-est, sud-ouest, à l'abri des vents dominants et des intempéries

PLU
PAYS DU SAINTOIS

LOCALISATION DES GITES A CHIROPTERES IDENTIFIES PAR LE SITE NATURA 2000 "Gîtes à chiroptères de la Colline Inspirée Érablières et pelouses de Vandeléviller (54)"

PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Saintois

